

Entre volonté d'efficacité et souci d'économie : la mise en service de la poste aux armées lors de la conquête du royaume de Naples (1806)

Laurent VEGLIO

CONFERENCE DU 6 MAI 2023

Après avoir expliqué et illustré les prémices de la présence militaire française dans le royaume de Naples, le conférencier présente, schémas à l'appui, les étapes de la mise en service de la poste militaire lors de la campagne de 1806, puis la stratégie adoptée par l'administration française pour en limiter drastiquement le coût. C'est le croisement des sources françaises (les *délibérations* du Conseil des Postes de la série F90 des Archives Nationales) et italiennes (les papiers du Ministère des Finances du dépôt de Naples des Archives d'État) qui permet de porter sur cette opération un regard nouveau.



Figure 1. Le roi de Naples peint par A.R. Mengs en 1772.

Le 27 décembre 1805, de son camp dressé aux portes de Vienne quelques semaines après la victoire d'Austerlitz, l'empereur Napoléon adresse à ses soldats une virulente proclamation annonçant l'invasion du royaume de Naples et la fin du règne de son roi Ferdinand IV (fig. 1).

Celle-ci devient effective en février 1806 lorsque les troupes françaises du prince Joseph entrent dans la capitale parthénopéenne.

Cette déclaration de guerre est en fait l'épilogue d'une longue succession de tensions et d'affrontements entre Français et Napolitains : les échos, jusque-là lointains, de la Révolution française ont pris à Naples une acuité particulière après l'exécution de la reine de France Marie-Antoinette en octobre 1793, cette dernière n'étant autre que la sœur de Marie-Caroline, l'épouse de Ferdinand IV.

Malgré le traité de Florence (1801, fig. 2), qui contraint Naples à la neutralité et à accepter la présence de troupes françaises dans les forteresses d'Otrante, Brindisi et Tarente, toutes les occasions sont bonnes pour Ferdinand et Marie-Caroline de s'opposer à Napoléon en prenant langue avec les Britanniques, les Russes et les Autrichiens ! C'est dans ce contexte de tensions exacerbées qu'il faut comprendre l'intervention française de 1806.

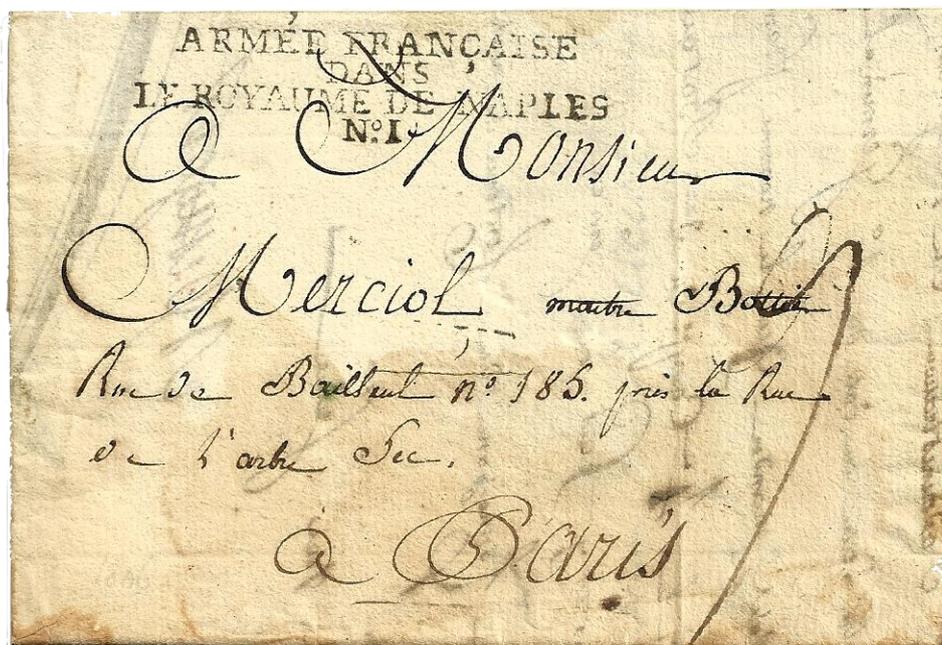


Figure 2. Le traité de Florence entraîne une présence et un déplacement incessants de soldats français dans le nord et l'est du royaume de Naples, ainsi que le déploiement des services de la poste aux armées. En témoigne cette lettre, écrite à Andria le 30 juin 1805 par un tambour du 24^e RI. Elle est timbrée ARMÉE FRANÇAISE DANS LE ROYAUME DE NAPLES N°1 et taxée 9 décimes en arrivée à Paris. On notera les signes de désinfection de la missive (incision et immersion vraisemblable dans du vinaigre).

Les opérations militaires qui amènent à la chute de Ferdinand et à son remplacement par Joseph Bonaparte, quelques semaines plus tard, ont été, postalement parlant, planifiées dès l'automne 1805 : une succession de délibérations du conseil des postes en établit le personnel ainsi que les lignes d'acheminement. Elles traversent, à partir de Milan, le royaume d'Italie et les États du pape pour desservir ensuite les militaires français (fig. 3).

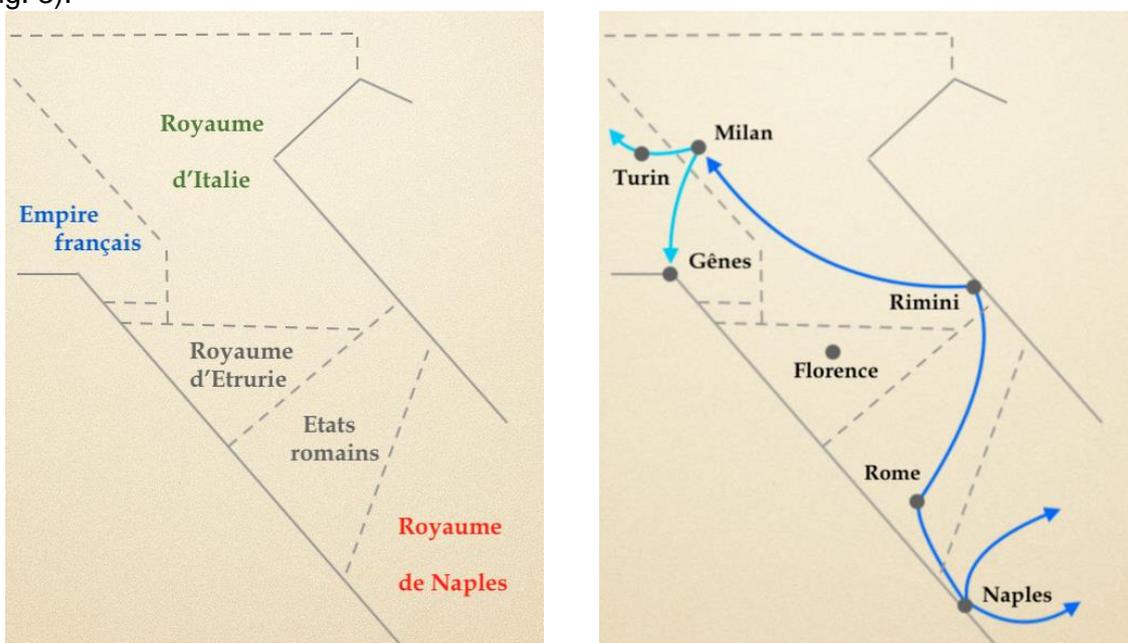


Figure 3. La poste aux armées (flèche bleu foncé) est connectée à Milan avec les courriers civils français (flèche bleu ciel) qui, chaque jour, relie le royaume d'Italie à l'Empire français en transportant les dépêches qu'ils échangent. Le bureau militaire de l'Armée de Naples a été mis en relation directe avec Gênes, Lyon et Paris.

L'acheminement précisément identifié, il est dans un second temps présenté la tarification établie pour les lettres des militaires livrées en port dû en France : 5 décimes à Marseille, 9 à Paris par exemple. Ces taxes, modérées, sont calculées à partir de l'entrée des missives sur le territoire français (Vercell dans le Piémont),

le parcours en territoire étranger restant à la charge des administrations des postes et de l'armée, conformément aux règlements promulgués dès 1792.

L'originalité de l'étude de cas présentée ici tient à la possibilité d'identifier ensuite, très précisément, les étapes du désengagement des moyens mobilisés par la poste militaire française : en combinant décisions prises à Naples par Joseph Bonaparte et à Paris par le conseil des postes, l'Administration parvient à faire supporter le coût humain et matériel de ce service aux offices napolitain et milanais. S'en suivent la démobilisation des courriers militaires français puis la fermeture progressive des bureaux de la poste aux armées (le dernier en 1812).

Inconvénient majeur, les soldats français en opération dans le royaume de Naples doivent alors confier leurs correspondances à l'office napolitain (ou éventuellement au bureau français civil de Naples nouvellement ouvert) : dès lors, n'étant plus timbrées et identifiées comme « militaires », elles sont soumises en arrivée au tarif standard, bien plus coûteux, établi par le décret impérial du 19 septembre 1806 (fig. 4).

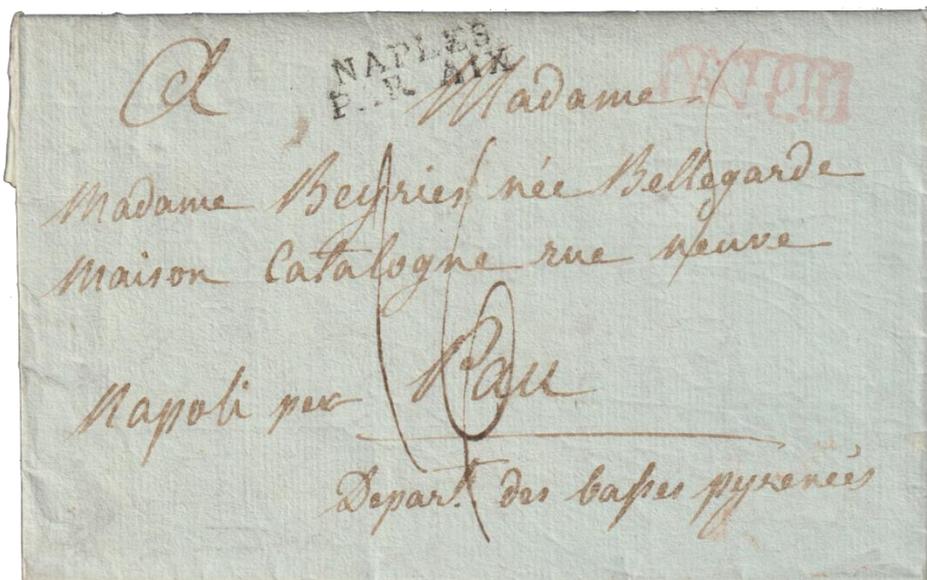


Figure 4. Lettre adressée à Pau et rédigée à Pescara, le 10 janvier 1808, par l'officier commandant la forteresse de Francavilla. Il précise à la destinataire : « je ne puis, ma bonne mère, affranchir ici les lettres parce qu'il n'y a pas un bureau militaire, et que c'est la poste du Royaume [de Naples] qui fait le service ». Elle est ainsi acheminée jusqu'au bureau napolitain de Naples (cachet rouge NAPOLI aux lettres entrelacées), mise en dépêche pour le bureau d'Aix-en-Provence puis taxée pour 16 décimes, montant non négligeable !